

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 13 SEPTEMBRE 1850.

No. 104.

Reponses de M. Chiniquy aux questions du comité de la Chambre d'Assemblée sur l'Intemperance.

1re. Question.—Conservez-vous cette année les mêmes opinions que l'an dernier sur les lois concernant le commerce des boissons fortes?

Réponse.—Je suis loin d'avoir modifié mes idées sur cette grave question, cette année. Au contraire, plus j'étudie la loi qui régle les auberges, plus j'examine les résultats, et plus je suis prêt à proclamer et à prouver devant le pays, que c'est une des lois les plus immorales qu'on puisse inventer. Cette loi inique a causé l'abîme où sont tombées et disparaissent nos plus belles familles. Cette loi a traîné dans la fange nos plus beaux noms, elle a préparé et consommé la ruine de nos fortunes les plus solides—elle a jeté nus, sur le pavé, des milliers de petits enfants à qui elle a arraché la dernière bouchée de pain laissée par les auberges; elle a brisé le cœur d'une innombrable multitude de mères et d'épouses. Et, à côté de tous ces maux, cette loi détestable et immorale n'a jamais fait un bien réel à qui que ce soit.

Cette loi était faite, dit-on, pour protéger le voyageur... Mais, au lieu de le protéger, elle le dévalisait après lui avoir ôté sa raison, en mille et mille circonstances elle lui a arraché la vie.

Cette loi, au lieu de protéger le voyageur, n'a été qu'un piège tendu pour le tromper; elle n'a été qu'un écueil où il faisait naufrage. Cette loi, faite en apparence pour protéger le voyageur, n'a été, en réalité, qu'un serpent caché sous l'herbe qui couvrait les routes de victimes tombées sous l'empire de son dévorant et mortel poison.

En plus de cela, elle a protégé le voyageur! Est-ce en lui donnant du vin mêlé de copeuse, ou du rum imprégné de jus de tabac uni à l'eau forte? Car rien n'est plus facile que de prouver qu'une immense quantité de nos boissons les plus vantées et les plus en usage dans nos auberges, sont les plus renommées, ne sont qu'un affreux mélange de compositions chimiques, uniquement préparés à nous ravir le juste prix de nos sueurs, à nous démoraliser, à nous ôter la santé et la vie, en flattant notre palais.

Il y a un fait bien constaté dans l'histoire de nos auberges, c'est que pas moins de 4 voyageurs par semaine, en sortent ivres, pour aller trouver la mort à quelques pas, soit en se gelant ou en se noyant, soit en tombant étouffés par les boissons dont ils se sont abreuvés!!

Eh bien, supposons que ces auberges n'eussent jamais eu la fatale permission de débiter des boissons fortes, et qu'elles se fussent contentées d'offrir de bonne viande, d'excellent pain, du thé, du café etc., quel mal réel, je vous le demande, aurait-il pu en résulter au voyageur?

Pense-t-on qu'un seul, en dix ans, aurait perdu sa fortune, sa santé ou sa vie pour n'y avoir pas trouvé de boissons fortes?

Encore une fois, aucun mal réel n'en serait résulté; tandis que la loi qui existe a fait perdre la vie à pas moins de 2000 personnes en Canada subitement, depuis dix ans!

Ces quez qui veulent maintenir le vieux système des auberges, mettent la main sur leur conscience et qu'ils s'exagèrent tant qu'il le voudront le bien que la boisson fait au vo-

yageur sur la route; ce bien peut-il être comparé au mal qu'elle nous fait?... Depuis seulement six mois, les journaux du Canada n'ont pas constaté moins de 60 morts causées directement par la boisson!... A côté de ces 60 cadavres mettez donc le bien que les auberges nous ont fait! A côté de ces 60 familles plongées dans la plus amère douleur, à côté de ces enfants qui pleurent leur père, de ces épouses qui n'ont plus de soutien sur la terre, de ces pères, de ces mères éplorées dont les enfants viennent d'être tués par votre licence, osez-vous parler des bons résultats obtenus par le délit des boissons fortes? Non—c'est impossible.

Le procès de cette loi inique est fait. D'un bout du pays à l'autre, il n'y a qu'une pensée, qu'un désir: c'est que les auberges cessent de débiter des boissons enivrantes... Or, si on donne encore des licences pour en détailler, que l'homme qui aura le triste courage de faire le commerce de cette eau de feu, réponde à l'avenir des maux qu'elle produira, qu'il soit condamné à éteindre lui-même l'incendie qu'il aura allumé, et à relever les ruines qu'il aura faites.

Le peuple du Bas-Canada ne veut plus avoir sous ses yeux le hideux et dégradant spectacle d'un homme ivre, il ne veut plus avoir à nourrir les enfants, la femme de l'ivrogne.

Puisque c'est l'aubergiste seul qui profite du commerce des boissons fortes, lui seul doit répondre des maux qu'elles causent.

2de Question.—Avez-vous étudié la loi du Wisconsin qui régle les auberges?

Réponse.—J'ai non seulement étudié cette loi, mais j'en suis un des plus grands admirateurs. En attendant que les lois du Canada prohibent les diaboliques industries du distillateur de boissons enivrantes, ou lui imposent des conditions telles que ça équivaille à une entière prohibition, rien n'est plus juste que de faire supporter aux vendeurs de boissons enivrantes une partie des maux qu'elles font à la société. En vérité, il y a assez longtemps que Messieurs les distillateurs et les aubergistes s'engraissent des sueurs, des larmes et du sang de leurs semblables. Jusqu'à présent, l'argent du pauvre ouvrier est allé tomber dans leurs comptoirs, tandis que ses enfants privés de pain devenaient à charge à la société.

La femme privée de nourriture, pressait vain sur son sein desséché celui à qui elle venait de donner la vie... Les voisins, les amis étaient obligés de venir à leurs secours, tandis que l'aubergiste tenait l'époux et le père enchaîné à son comptoir, jusqu'à ce qu'il lui eût ravi son dernier sol. Il n'en sera pas ainsi, à l'avenir: la société tout entière arrachera de sa maison ce cruel empoisonneur public, qu'on appelle distillateur ou aubergiste; elle le traînera dans la demeure de ses victimes, elle lui montrera ces enfants nus et tremblants de froid, elle lui fera voir cette femme râlant sous le poids des plus indicibles douleurs et sur le point de mourir de faim, la société alors dira à ce cruel trafiquant de boisson: "Malheur-tu! voilà ton ouvrage: c'est ton art détestable, c'est ta distillerie, c'est ton auberge qui a ôté le pain de ses enfants. Tu as tendu les filets sous les pas de l'ivrogne; à l'origine tu l'as vu sur le point de tomber, au lieu de lui tendre la main, pour l'empêcher de périr!—tu l'as poussé vers l'abîme, il y a perdu l'honneur et la vie.—Ces enfants n'ont

plus de Père, cette femme n'a plus d'époux pour prendre soin d'eux;—Et c'est toi qui leur a ôté... tu ne peux plus rendre le père à ces enfants—tu ne peux plus redonner à cette femme l'époux que tu lui as ravi;—mais au moins, tu partageras avec eux, ton pain—tu les vêtiras;—c'est le moindre mal que la société puisse te faire."—En vérité, dans mon humble opinion, jamais loi plus sage n'a été passée par des hommes.

3me Question.—Avez-vous étudié l'action des lois relatives au commerce des boissons fortes, aux Etats-Unis?

Réponse.—J'ai étudié avec autant de soin que possible les lois de quelques-uns des Etats-Unis à ce sujet. Je vois avec bonheur que dans plusieurs on a essayé avec succès l'action de la Législature pour diminuer la cause d'un vice qui grandissait tellement, depuis un demi-siècle surtout, que si on ne lui eût pas opposé, dans ces derniers temps, quelques barrières, il eût fini par dominer les peuples du Nord, et les changer en un troupeau de bêtes immondes et stupides... Mais ces lois ne me paraissent encore qu'un premier pas pour arrêter le mal. La seule loi qui me paraît parfaite et équitable sur cette question, serait la complète prohibition du commerce des boissons enivrantes distillées, excepté dans les cas rares où la médecine l'exige et alors l'apothicaire serait le seul dépôt de ce poison, qui ne pourrait être livré que sur un certificat du médecin... Mais je sais que l'opinion publique, surtout dans le Haut-Canada, n'est pas encore préparée à une semblable loi. En attendant, la loi du Wisconsin, qui rend le vendeur de boisson responsable du mal qu'elle fait, me paraît une des plus sages et une des plus propres à arrêter les maux de l'intemperance.

(La fin au prochain numéro.)

FRANCE.

Le Président de la République Française.

Le président de la république française a été personnellement en butte à une espèce de complot formé à Besançon (les rapports télégraphiques disent erronément Brest). Le *Moniteur du soir*, de Paris, raconte ainsi cette étrange équipée de quelques radicaux de Suisse affiliés de l'armée socialiste:

"Ainsi que nous l'avons dit, Louis-Napoléon est arrivé à Besançon plus tôt qu'il n'y était attendu. Il est monté à cheval à l'entrée de la ville, où il se trouvait à sept heures, et il s'est rendu à l'hôtel de la Préfecture accompagné par les acclamations passionnées d'une foule immense et salué de toutes les fenêtres par les témoignages d'un profond attachement à sa personne.

"La grande masse de la population besançonnaise est excellente; elle est animée des meilleurs sentiments. Mais il se mêle à cette population un élément qui lui est étranger, et qui se compose d'environ cinq mille Suisses, employés dans les fabriques d'horlogerie.

"Ces cinq mille Suisses sont autant de recrues pour l'armée socialiste. Ils forment une population flottante très hostile et très dangereuse. Il paraît certain qu'ils s'étaient concertés pour faire une manifestation violente en

l'honneur du socialisme, lors du passage à Besançon du président de la République.

"D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ces misérables étaient même disposés à franchir toutes les limites et à se porter aux dormants. En effet, ils se proposaient d'attaquer, sinon à la vie, du moins à la liberté du président de la République. Cette sorte de complot devait être exécuté au bal qui se donnait à la Halle, et dont il a été parlé dans la dépêche télégraphique, datée de Besançon, que nous avons publiée.

"Nos lecteurs ont appris, par cette dépêche, qu'avant de se rendre au bal du Théâtre, le président de la République est allé faire une visite au bal de la Halle. C'est sur la demande expresse que lui ont faite les autorités supérieures de la ville d'y assister, que cette visite avait été décidée. Au moment où il allait quitter l'hôtel de la préfecture, l'un des commissaires de police de la ville de Besançon a demandé à le voir, et lui a dit: *Mon devoir et mon honneur m'obligent à vous prier de ne point aller au bal; il y a un complot contre votre personne!* Louis-Napoléon a répondu avec calme: *Je m'en rapporte à la sympathie des habitants, et j'y vais.*

"Mais à peine Louis-Napoléon était-il parvenu au milieu de la salle de bal, que le complot dénoncé par le commissaire de police s'est révélé de lui-même. Le président de la République a été immédiatement enveloppé par une foule compacte, qui le pressait de toutes parts, et une douzaine d'individus se faisaient remarquer par l'ardeur avec laquelle ils poussaient au désordre.

"Ce n'est qu'après une lutte opiniâtre que Louis-Napoléon a été dégagé du cercle d'étrangers dont il paraissait être entouré. Les gendarmes qui assistaient au bal pour y maintenir l'ordre ont été obligés d'employer les plus grands efforts pour écarter la foule, et M. le général de Castellane s'est même vu forcé de mettre l'épée à la main.

"Au sortir du bal de la Halle, Louis-Napoléon s'est rendu au bal du Théâtre, où il a reçu l'accueil le plus cordial et le plus enthousiaste, et qui se faisait remarquer entre tous les bals offerts jusqu'ici au chef de l'Etat, par son éclat et son animation. Un incident sans importance s'y est passé, mais sans y produire la moindre émotion. Un individu, qui portait une cravate rouge, a crié: *Vive la République rouge!* Il a été immédiatement arrêté."

Le *Pouvoir* ajoute: "Quelques arrestations furent faites sur les lieux, à l'aide des invités même du bal, et de vives et sympathiques acclamations vengèrent le Président et l'honneur de la ville de cette inconcevable agression.

"Une enquête a été immédiatement ouverte par le parquet, et il est à espérer que la justice pourra découvrir à quel mot d'ordre ont obéi ces Ankiström de la démagogie."

On lit dans la *Patrie*: "Le Président a parti aussi au bal de la Halle. Les meneurs de la démagogie et la population d'un faubourg de Besançon, composée en grande partie de Suisses qui s'occupent exclusivement, comme à Genève, de travaux d'horlogerie, et qui professent les opinions les plus extrêmes, s'y étaient donnés rendez-vous.

Des bruits de complot et d'attentat contre la vie du Président avaient circulé; un commissaire de police, tout effaré, s'était même

lancé au devant du Président, en lui disant ce qui faisait l'objet de toutes les conversations. Le prince, avec ce calme et cette résolution que nous lui connaissons tous, s'est contenté de sourire de l'avis, et en disant qu'il ne pouvait pas croire qu'il y eût des gens prêts à l'assassiner; qu'au surplus la Providence pouvait disposer de lui quand il lui plairait; et il a franchi le seuil de la porte du bal.

"Là il s'est trouvé, ainsi que sa suite, pressé par la foule au point que l'un de ses aides-de-camp, M. le colonel de Béville, a été, nous assure-t-on, contusionné, et que M. le général de brigade Vesco, commandant par intérim la subdivision de Besançon, a eu son pantalon déchiré. A la sortie, le même fait s'est renouvelé, et littéralement, le Président et sa suite ont toutes les peines à se frayer le passage.

Je dois ajouter que les cris de: *Vive la République!* et même de: *Vive la république démocratique et sociale!* ont été proférés de la manière la plus hostile par un groupe d'individus à la mine sinistre, presque tous étrangers à Besançon. Neuf d'entre eux ont été arrêtés par les gendarmes et les commissaires de police Descors, qui, lui seul et sans être appuyé, a mis résolument la main sur six d'entre eux, l'un après l'autre."

[A Lyon, un banquet splendide a été offert au président. On a rapporté diversément le discours par lequel il a répondu en cette occasion au maire de la ville; le voici dans toute son intégrité: il servira à corriger les inexactitudes qui se sont glissées à cet égard dans les feuilles anglaises d'où nous avons extrait les nouvelles publiées dans notre dernier numéro. Ce discours nous semble d'ailleurs important en ce qu'il caractérise la politique suivie par Louis-Napoléon.]

MONSIEUR LE MAIRE.

"Que la ville de Lyon, dont vous êtes le digne interprète, reçoive l'expression sincère de ma reconnaissance pour l'accueil sympathique qu'elle m'a fait. Mais, croyez-le bien, je ne suis pas venu dans ces contrées en l'Empereur, mon oncle, a laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et passer des revues. Le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sentiments et des besoins du pays. La tâche que j'ai à accomplir exige votre concours, et pour que ce concours me soit complètement acquis, je dois vous dire avec franchise ce que je suis et ce que je veux. Je suis non pas le représentant d'un parti, mais le représentant de deux grands manifestations nationales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la révolution française. (Applaudissements.) Fier donc de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation ou persévérance*. (Applaudissements prolongés.)

"Des bruits de coups d'Etat sont peut-être venus jusqu'à vous, Messieurs; mais vous n'y avez pas ajouté foi, je vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appuis dans la nation; mais l'élu de 6 millions de suffrages exécute les volontés du peuple; il ne les trahit pas. (Triple salve d'applaudissements.) Le patri-

FEUILLETON.

LE CALENDRIER

DE LA

MANSARDE.

MAI.

(Suite.)

Nous arrivons ainsi à une petite cour où l'on a jeté les fragments de quelques tasses brisées. Françoise aperçoit une soucoupe presque entière et à ornements colorés, dont elle s'empare; ce sera pour elle un souvenir de la visite qu'elle vient de faire; elle aura désormais, dans son ménage, un éclatant! On de cette porcelaine de Sèvres, qui ne se fabrique que pour les rois! Je ne veux pas la décevoir en lui disant que les produits de la manufacture se vendent à tout le monde, que sa soucoupe, avant d'être écorchée, ressemblait à celles des boutiques à douze sous! Pourquoi détruire les illusions de cette humble existence? Faut-il donc briser sur la tête toutes les fleurs qui embellissent nos chemins? Le plus souvent les choses ne sont rien par elles-mêmes; l'idée que nous y attachons leur donne du prix; rectifier les innocentes erreurs pour tout ramener à une réalité inutile, c'est imiter le savant qui ne veut voir dans une plante que les éléments chimiques dont elle se compose.

En quittant la manufacture, les deux sœurs, qui se sont emparées de moi avec la liberté des bons cœurs, m'invitent à partager la collation qu'elles ont apportée. Je m'excuse d'abord; mais leur insistance a tant de bonhomie que je crains de les offenser par un refus trop prolongé, et que je cède avec quelque embarras.

Il faut seulement chercher un lieu favorable. Je leur fais gravir le coteau où nous trouvons une pelouse émaillée de marguerites et ombragée par quelques noyers.

Madeleine ne se possède point de joie; toute sa vie elle a rêvé un dîner sur l'herbe, et, en aidant sa sœur à retirer du cabas les provisions, elle me raconte toutes les parties de campagne projetées et remises. Françoise, au contraire, a été élevée à Montmorency, et, avant de rester orpheline, elle est plusieurs fois retournée chez sa nourrice. Ce qui a pour sa sœur l'attrait de la nouveauté a pour elle le charme du souvenir. Elle raconte les vendanges auxquelles ses parents l'ont conduite; les promenades sur l'âne de la mère Lurct, qu'on ne pouvait faire aller à droite qu'en la poussant à gauche; la cacillette des cerises et les navigations sur le lac dans la barque du traiteur!

Ces souvenirs ont toute la grâce et toute la fraîcheur de l'enfance. Françoise se rappelle moins ce qu'elle a vu que ce qu'elle a senti. Pendant qu'elle raconte, le couvert a été mis; nous nous asseyons au pied d'un arbre. Devant nous serpente la vallée de Sèvres, dont les maisons étagées s'appuient aux jardins et

aux carrières du coteau; de l'autre côté s'étend le parc de Saint-Cloud, avec ses magnifiques ombrages entrecoupés de prairies; au-dessus s'ouvre le ciel comme un océan immense, dans lequel navigent les nuées! Je regarde cette belle nature, et j'écoute ces bonnes vieilles filles; j'admire et je m'intéresse; le temps passe doucement sans que je m'en aperçoive.

Enfin le soleil baisse; il faut songer au retour. Pendant que Madeleine et Françoise enlèvent le couvert, je descends à la manufacture pour savoir l'heure.

La fête est encore plus animée; l'orchestre fait retentir ses éclats de trombone sous les acclamations; je m'oublie quelques instants à regarder; mais j'ai promis aux deux sœurs de les reconduire à la station de Bellevue; le convoi ne peut tarder; je me hâte de remonter le sentier qui mène aux noyers.

Près d'arriver, j'entends des voix de l'autre côté de la haie; c'est Madeleine et Françoise qui parlent à une pauvre fille dont les vêtements sont brûlés, les mains noires et le visage enveloppé de linges sanglants. Je comprends que c'est une des jeunes ouvrières employées à la fabrique de poudre fulminante établie plus haut sur les bruyères. Une explosion a eu lieu quelques jours auparavant; la mère et la sœur aînée de la jeune fille ont péri; elle-même, qui a échappé par miracle, se trouve aujourd'hui sans ressource et incapable de travail. Elle raconte tout cela avec l'espèce de langueur résignée de ceux qui ont toujours souffert. Les deux sœurs sont émus; je les

vois se consulter tout bas; puis Françoise tira d'une petite bourse de fiolesse trente sous qui lui restent, et elle les donne à la pauvre fille.

Je presse le pas pour faire le tour de la haie, mais, près d'en atteindre le but, je rencontre les deux vieilles filles qui me crient qu'elles ne prennent plus le chemin de fer, qu'elles s'en retournent à pied.

Je comprends alors que l'argent destiné au voyage a été donné à la mendicante.

Le bien a, comme le mal, sa contagion; je cours à la jeune fille blessée; je lui remets aussi le prix de ma place, et je reviens vers Françoise et Madeleine, à qui je déclare que nous ferons route ensemble.

Je viens de les reconduire jusque chez elles, et je les ai laissées enivrées de leur journée dont le souvenir leur rendra longtemps heureuses.

Ce matin, je plaignais ces destinées obscures et sans plaisirs; maintenant je comprends que Dieu a mis des compensations à toutes les épreuves. La rareté des distractions donne à la moindre joie une saveur inconnue; la jouissance est seulement dans ce que l'on sent, et les hommes blasés ne sentent plus; la satiété a ôté à leur âme l'appétit, tandis que la privation nous conserve ce premier des dons humains, la faculté du bonheur!

Ah! voilà ce que je voudrais persuader à tous; aux riches pour qu'ils n'abusent point, aux pauvres pour qu'ils aient patience.

Si la joie est le plus rare des biens, c'est que la modération est la plus rare des vertus.

Madeleine et Françoise! pauvres vieilles filles déshéritées de tout, sauf de courage, de résignation et de bon-cœur, priez pour les désespérés qui s'abandonnent eux-mêmes, pour les malheureux qui haïssent et envient, pour les insensibles qui jouissent et n'ont point de pitié!

JUN.

7 juin.—Quatre heures du matin. Je ne m'attends pas d'entendre, lorsque je me réveille, les oiseaux chanter si joyeusement autour de ma fenêtre; il faut habiter comme eux et moi le dernier étage pour savoir jusqu'à quel point le matin est gai sous les toits! C'est là que le soleil envoie ses premiers rayons, que la brise arrive avec la senteur des jardins et des bois, la qu'un papillon égaré s'aventure par-dessus les fleurs de la mansarde, et que les refrains de l'ouvrière diligente saluent le lever du jour. Les étages inférieurs sont encore plongés dans le sommeil, le silence et l'ombre, qu'ici règnent déjà le travail, la lumière et les chants!

Quelle vie autour de moi! voilà l'hirondelle qui revient de provision, le bec plein d'insectes pour ses petits; les moineaux secouent leurs ailes humides de rosée en se poursuivant dans les rayons du soleil; mes voisines entourent leurs fenêtres, et leurs frais visages saluent l'aurore! Héure charmante de réveil! tout se reprend à la sensation et au mouvement, et la première leur frappe la création comme la baguette magique frappait le palais de la Belle au bois dormant, et la fait subitement

otisme, je le répète, peut consister dans l'abnégation comme dans la France.

Devant un danger général, toute ambition personnelle doit disparaître. En ce cas, le patriotisme se reconnaît, comme on reconnaît la maternité dans un jugement célèbre. Vous vous souvenez de ces deux femmes réclamant le même enfant; à quel signe reconnaît-on les entrailles de la véritable mère? Au renoncement à ses droits que lui arrache le péril d'une tête chérie. Que les partis qui aiment la France n'oublient pas cette sublime leçon. Moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai. (Marques d'assentiment.) Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se ranimaient et menaçaient de compromettre le repos de la France, je saurais les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple (applaudissements); car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. (Vifs applaudissements.)

Ces sentiments, vous devez les comprendre; car tout ce qui est noble, généreux, sincère, trouve de l'écho parmi les Lyonnais; votre histoire en offre d'immortels exemples. Considérez donc mes paroles comme une preuve de ma confiance et de mon estime."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 13 SEPTEMBRE 1850.

Mgr. de Charbonnel est arrivé à Montréal, mercredi, un peu avant 4 heures, P. M.

Un dixaine de Prêtres de la ville étaient allés au devant de Sa Grandeur jusqu'à St. Jean. Un bon nombre de membres du Séminaire de St. Sulpice et du clergé de la ville vinrent l'accueillir au débarcadère du *Steanbon* de La Prairie et la féliciter de son heureuse arrivée en Canada. Les quais étaient couverts d'une multitude désireuse de revoir celui dont elle s'était vue séparée avec tant de regret, il y a trois ans. Au débarcadère, Mgr. de Charbonnel monta en voiture et s'achemina, par la rue du port, vers l'église de Bon-Secours, escorté par MM. les Ecclésiastiques dont nous venons de parler, et échangeant tout le long de sa marche, de cordiales démonstrations avec les citoyens, qui étaient avides de rencontrer ses regards. Après quelques minutes passées en prière dans le sanctuaire de Marie, il se rendit directement à l'Evêché, où quelques quarts d'heure ayant été dévoués aux épanchements de la circonstance, il alla prendre son logement au Séminaire, au milieu de ses ci-devant Confères, dont il recevra l'hospitalité tout le temps de son séjour à Montréal.

Le Très Révérend Dr. Fulford, évêque Anglican de Montréal, est arrivé d'Angleterre, par les Etats-Unis, mercredi en même temps que Mgr. de Charbonnel. Le T. R. Dr. Moutain, évêque de Québec, accompagné de plusieurs Ministres, était allé à sa rencontre à St. Jean. Avant l'arrivée du Steamboat de La Prairie, un nombre considérable de Protestants, Ecclésiastiques et Laïcs, s'étaient rendus sur le quai pour accueillir les deux Prélats. Après que MM. les Ministres eurent été présentés au nouvel évêque, le Rev. Bethune donna le bras à Madame Fulford et la conduisit au carrosse. Le Rév. M. Leach le suivit, conduisant Mlle Fulford; venait ensuite M. Fulford, junior, puis les deux évêques. Tout le cortège se dirigea du port vers l'hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques. Le Dr. Fulford dit le *Herald*, est né en 1813. Il a rempli différentes situations dans l'église d'Angleterre avant son appointment au nouveau Diocèse de Montréal, ayant occupé la cure de Troubridge, de Croydon, dans le Comté de Cambridge, et ayant été ministre de la chapelle de la Rue Curzon, depuis 1845 jusqu'à sa promotion. Il est l'auteur d'un ou deux ouvrages, traitant de sujets relatifs au ministère pastoral.

Le *Montréal Herald* d'hier, faisant allusion à l'arrivée simultanée du révérend évêque de Charbonnel et de l'évêque anglican de Montréal, M. Fulford, ajoute au sujet du premier l'honorable mention suivante, qui atteste une fois de plus que le vrai mérite rencontre partout des approbateurs:

"L'un de ces deux révérends messieurs est déjà très connu de la population de Montréal, personnellement à la portion catholique des habitants, et aux protestants par sa renommée. Durant le séjour qu'il a fait parmi nous, le Comte de Charbonnel était au nombre des prédicateurs les plus populaires et l'un des confesseurs les plus estimés de sa communion, et jouissait en même temps d'une grande réputation de franchise et de liberté parmi les membres des autres églises. Nous avons sujet de croire que sa promotion au Siège épiscopal catholique de Toronto a donné la plus haute satisfaction à la portion la plus éclairée et libérale de ceux dont il est chargé de promouvoir les intérêts spirituels."

Nous sommes informé que Mgr. de Charbonnel officiera pontificalement dimanche prochain, à l'église paroissiale, qu'il y prêchera après les vêpres, et qu'il donnera un second sermon, le soir à 6 heures, à la Cathédrale. On nous informe aussi qu'il se propose de s'embarquer lundi soir pour Québec, mais qu'il n'y fera qu'un très court séjour, et qu'il fera probablement son entrée dans sa ville épiscopale samedi le 21 du courant.

Le Rév. M. Mullany, prêtre Irlandais, a fait la traversée de l'Atlantique avec Sa Grandeur, et doit s'attacher au Diocèse de Toronto.

Des lettres de Rome, apportées par la dernière malle, annoncent la fauchaise nouvelle de la détérioration constante de la santé du Rév. M. Baillargeon, Agent des Evêques du Canada. Le Rév. M. Sax, de Québec, va partir sans délai pour Rome, afin d'y prêter de l'aide à M. Baillargeon ou pour l'accompagner dans son retour au Canada, si ce retour est jugé nécessaire.

Ce qui suit nous est adressé par notre Correspondant de Lyon:

"M. Neyron est arrivé à Lyon le 15 juillet, après neuf ans d'absence. En compensation de sa patrie native, Dieu lui accorda de douces joies, de fréquents jours de bonheur et une vie calme et paisible sur le sol si français du Canada. Là il fut entouré de nombreux et bienveillants amis. Il fut neuf ans témoin de la vie douce, paisible, morale et essentiellement religieuse de la plupart des habitants. En un mot il retrouva une image de la France telle qu'elle était avant nos philosophes voltairiens. Après neuf ans d'un exil volontaire, il a foulé de nouveau le sol de la patrie; il a pu voir quels immenses progrès la France a faits sous le régime actuel. Son cœur a été douloureusement impressionné quand il a vu avec quel cynisme on profane la loi du dimanche. Il a vu les principes religieux effacés des masses pour faire place aux plus frustes utopies; il a gémi profondément en voyant les tendances malheureuses qui, à un moment donné, précipiteront notre nation dans des abîmes. Il a surtout détourné les yeux avec horreur quand il a vu la dépravation des mœurs portées à son comble; et se renfermant en lui-même il a pensé que si Dieu ne tendait au plus tôt une main secourable à cette pauvre patrie, elle tomberait bientôt dans de profonds abîmes. Il a vu, il a médité sur tout cela; et pensant au Canada sa patrie adoptive, M. Neyron soupire après le jour de son départ."

Nous avons reçu hier un exemplaire du recueil des "Conférences de Notre-Dame de Québec", de l'Avant et du Carême, en 1848-49, par M. l'abbé Jean Holmes du Séminaire de Québec. Cette compilation n'est qu'une première série de six conférences, déjà publiées dans les journaux et appréciées du public sous le double rapport du style et de leur mérite intrinsèque. Il est peu de lecteurs de goût, aimant l'instruction saine, l'instruction

religieuse puisée à sa vraie source, qui ne veuillent acquiescer cet ouvrage pour s'assurer la possession de ces homélies éloquentes qui renferment un trésor des plus savantes recherches. A la fin du livre est un appendice contenant des citations et des notes complémentaires ou justificatives. Le travail d'impression est bien exécuté, et l'ouvrage est à vendre à Québec chez MM. Aug. Côté et Cie., imprimeurs-libraires.

Nous offrons nos remerciements à qui de droit pour un "Sommaire des délibérations de l'Assemblée Législative durant la 3e Session du 3e Parlement Provincial du Canada," dont remise nous fut faite hier.

Nous accusons avec remerciements réception d'une copie de l'Acte provincial 13 et 14 Vict. ch. 31, amendant la loi municipale du Bas Canada, traduction et texte dont nous sommes redevable à MM. les imprimeurs de la Reine.

Nouvelles d'Europe.

L'Asia est arrivé à Halifax, lundi à 9 h. A. M.

Louis Philippe est mort le 26 août.

Louis Napoléon poursuit ses voyages dans les provinces.

La Reine Victoria est allée en Ecosse.

L'Autriche a donné son adhésion à la protection Britannique dans la question Danoise. Rien de nouveau du théâtre de la guerre, si ce n'est le récit de quelques escarmouches.

Le télégraphe sous-marin entre Calais et Douvres est complété, et fonctionne.

Le choléra diminue à Malte.

Relations des Jesuites.

[Après la publication de notre dernier numéro, nous avons reçu du Rév. P. Martin, l'article complémentaire qui suit. Le R. P. Martin y joit un tribut bien mérité de reconnaissance et d'éloge au Lieut. Col. J. Viger, pour les résultats précieux de ses recherches si laborieuses et si consciencieuses sur l'Histoire de notre pays. Nos lecteurs voudront bien se reporter à notre feuille de mardi pour le commencement de l'article, dont ce qui suit est le complément.]

Cette dernière Relation aurait dû renfermer les autres voyages du P. Marquette et surtout la découverte du Mississippi en 1673; mais un autre Manuscrit de la même époque, qui porte le même cachet d'authenticité, nous fait comprendre cette omission. Sous le titre de "Voyage et mort du P. Marquette," il réunit dans 60 pages, les travaux qui ont immortalisé ce célèbre Missionnaire.

C'est ce curieux Manuscrit qui a fourni à Thévenot le texte de sa publication de 1687, sous le titre de "Voyage et découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale" par le P. Marquette et le Sr "Joliet." (1) Il est à regretter que la maladresse du copiste ne lui ait pas permis d'éviter un assez grand nombre de fautes grossières; mais ce qui donne un plus grand prix encore au Manuscrit dont nous parlons, c'est qu'il est beaucoup plus étendu: Les causes et les préparatifs de cette expédition, y sont racontés, et on peut suivre le Missionnaire dans ses autres courses, et jusqu'à ses derniers moments en 1675.

Nous avons même eu le bonheur de trouver deux autres monuments très-précieux qui intéressent sa mémoire, et qui complètent cette riche histoire: 1° le journal autographe de son dernier voyage, du 25 octobre 1674 jusqu'au 6 avril 1675, un mois environ avant sa mort; et 2° la carte autographe de la découverte du Mississippi dressée par le même Missionnaire. Elle ne descend que jusqu'aux *Arkansas*, terme de son voyage. La carte publiée par Thévenot, et reproduite récemment par Rich, et par d'autres, n'a pas respecté cette vérité historique, sans parler des

(1) Cet ouvrage, très-rare, faisait partie de la Bibliothèque qui a malheureusement péri avec tant d'autres richesses, dans le désastreux incendie du Parlement à Montréal, le 26 avril 1849.

autres fautes, qu'elle contient, imputables aux graveurs ou aux éditeurs.

Outre les deux Relations susdites, et le Manuscrit sur le P. Marquette dont nous venons de parler, il existe des fragments des Relations de 1674, 1676, 1678, et des années qui suivirent, mais ils ne forment pas un tout complet.

A tous ces documents d'un si haut intérêt pour l'histoire de ces contrées, nous sommes heureux d'en pouvoir ajouter un autre, qui n'était connu jusqu'ici dans notre langue que par le nom de son Auteur, un des héros apostoliques de cette époque reculée, et par les éloges justement mérités que lui a accordés le P. de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle France*.

C'est la Relation écrite en italien par le P. François Joseph Bressani, et imprimée à Macerata, en 1653. Cet ouvrage devenu rare, était à cause de son idiôme, très-peu connu hors de l'Italie. Il n'en existait aucun exemplaire en Amérique jusqu'à ces dernières années. On doit en publier prochainement une traduction en anglais et en français, si les amis de l'histoire veulent l'encourager. Cet ouvrage mérite surtout un rang distingué dans les Annales de l'Amérique, comme source de son histoire religieuse.

La reconnaissance, une amitié qui nous honore, et je pourrais dire la justice, nous font un devoir de mentionner ici le nom du Lieut. Col. Jac. Viger, 1er Maire de Montréal. C'est à lui que nous devons une partie des corrections introduites dans ce *Mémoire* Anglais. Il est difficile aujourd'hui de traiter à fond une question qui intéresse notre Histoire, surtout s'il s'agit de noms propres et des dates, sans avoir recours à ses précieux documents et à sa judicieuse critique.

Nous indiquerons de préférence, parmi ses travaux historiques, celui qui nous a le plus aidé, et qui lui a déjà coûté tant de veilles longues et laborieuses. C'est un examen consciencieux et raisonné de la Liste (1) du Clergé du Canada, publiée à Québec en 1834. Le Dr. O'Callaghan en citant lui-même ce document, sur lequel plusieurs écrivains ont cru pouvoir s'appuyer à cause du caractère officiel dont il est revêtu, en a fait une sévère, mais juste appréciation (p. 24 et 30). Pour montrer qu'elle n'est pas exagérée, il nous suffira dans l'intérêt de l'histoire, de mettre sous les yeux des lecteurs, quelques uns des résultats recueillis par notre savant Canadien.

Sur les 1290 noms propres, inscrits dans ce tableau qui embrasse 222 ans, c'est-à-dire depuis 1611 jusqu'en 1833, M. Viger n'en a encore fait passer que 800 à l'examen de son inflexible critique, et déjà il a relevé les erreurs suivantes:

- 348—Noms propres dénaturés ou mal orthographiés.
- 306—Dates fausses.
- 30—Noms entièrement inconnus dans l'histoire.
- 70—Noms omis.

Des erreurs si nombreuses et si graves dans un document de 64 pages, ne peuvent s'expliquer que par l'excès de confiance donné jusqu'à ce jour à un ouvrage considérable, resté manuscrit, dont celui-ci n'est que l'analyse très succincte. Nous parlons de l'*Abrégé chronologique et historique de tous les Prêtres, tant séculiers que réguliers, qui ont servi le Canada et ensuite ce Diocèse, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, ou de 1611 à 1828, par le Rev. M. Fr. X. Nazeux Prêtre, Gr. Vicaire du Diocèse de Québec*, 2 Vol. in 4.

Il est facile de s'apercevoir à la lecture de cet ouvrage, que le zèle le plus pur, et les intentions les plus droites ont été mal servies par la critique. Des corrections de tout genre, des contradictions, des dates fausses, des faits controuvés s'y rencontrent presque à chaque page, et ont déjà donné lieu à la propagation de plus d'une erreur historique, que l'on a adoptée sans hésitation l'autorité d'un nom respectable. M. Viger, en poursuivant son intéressant examen, nous donnera plus qu'une critique savante, il fera un ouvrage entièrement

(1) Liste chronologique des Evêques et des Prêtres, tant séculiers que réguliers, employés au service de l'Eglise du Canada, depuis l'établissement de ce pays.—Revue au Secrétariat de l'Evêché de Québec.—1834.

neuf, précieux pour l'Eglise du Canada, et digne de toute la confiance des vrais amis de l'histoire.

Extrait d'une correspondance de Rome du 14 Août, adressée à l'Univers.

On se préoccupe toujours beaucoup du prochain Consistoire. C'est vers le milieu de septembre qu'il paraît devoir se tenir. Le grand nombre de Cardinaux qui doivent y être promus n'est pas la circonstance principale qui tient en éveil la curiosité publique. Depuis quelque temps le bruit s'est répandu qu'on y proclamerait les lois organiques promises par le *Motu proprio* du 12 septembre 1849. Quelques indices, dont j'ai pu acquiescer la certitude, me font croire que ce bruit est fondé. D'abord il est certain qu'une commission, dernièrement instituée par le Saint-Père, ainsi que je le disais dans ma lettre du 4, s'occupe activement de ces questions. Son travail serait même, dit-on, si avancé, qu'elle serait au moment de céder la place à une autre commission, toute composée de Cardinaux, qui serait chargée de donner la dernière main au système et de tout préparer pour la présentation au Consistoire. Il est certain également que la plupart de ces projets sont sous presse en ce moment. Les bases du système qui sera établi sont celles-là même que les conférences de Portici avaient posées. Elles ont pourtant été un peu modifiées par suite des événements qui ont eu lieu depuis, mais ce sont des modifications qui n'altèrent nullement le caractère que leur avait donné la diplomatie des puissances catholiques. On assure que M. de Rayneval a des ordres précis pour faire prévaloir, autant que possible, certains idées qui ne sont pas du goût des autres puissances ni du Sacré-Collège. Que la France y prenne bien garde! ce n'est pas le moment de vouloir trop donner à la liberté. Elle le pratique si bien chez elle! qu'elle ait ici le même bon sens et la même prudence. Ce n'est pas un milieu d'un développement d'idées tel que celui que nous voyons, au milieu des conspirations incessantes de la secte mazzinienne, qu'il conviendrait de diminuer le pouvoir, de démanteler l'autorité. Notre gouvernement est trop sage et trop désireux de faire le bien de ce pays pour qu'il ne fasse pas toutes ces réflexions et n'y conforme pas les instructions qu'il transmet à son représentant près du Saint-Siège. Pour moi, je pense toujours que le moment n'était pas venu de fonder le nouveau système d'organisation politique. La diplomatie croit le contraire, et elle pousse tant qu'elle peut à une réalisation immédiate des promesses du *Motu proprio* du 12 septembre. Je suis persuadé que ses intentions sont excellentes; puisse le succès y répondre pleinement!

Vous savez qu'il y a deux mois environ il se tint quelques conférences au sujet de la réforme du costume du clergé romain. On parlait de rendre obligatoire le port de la soutane. Ces conférences se séparèrent sans rien prescrire et laissant l'ancienne liberté; mais on sut, à cette occasion, que le désir du Saint-Père était que tout le clergé revêtît habituellement la soutane, comme un vêtement plus grave et plus modeste. Cette commission des vœux du Souverain-Pontife a suffi pour engager un assez grand nombre de prêtres à adopter la louable coutume de porter toujours la soutane, et l'on remarque même avec plaisir que le nombre en augmente chaque jour. Plusieurs membres du Sacré-Collège et de la prélature donnent sur ce point un exemple qui ne peut manquer de faire des imitateurs, et cette réforme si désirable s'introduit tout doucement et par le libre choix des ecclésiastiques eux-mêmes. Il suffit pour cela que les excellents prêtres qui ont pris l'initiative persévèrent; ceux qui ont montré moins d'empressement les suivront peu à peu, et ainsi se sera accompli un des changements les plus désirables dans les habitudes de l'excellent clergé de la ville éternelle.

Les nouvelles religieuses qui nous viennent du Piémont sont de plus en plus désolantes. On marche à grands pas dans ce malheureux pays vers un 93. On parle depuis deux jours d'excès scandaleux qui auraient attiré la ville de Turin, avec la complicité et l'excitation même de l'autorité supérieure. Je n'entre

revivre. Il y a alors un repos pour toutes les angoisses; les souffrances du malade s'apaisent pour quelques moments, et un souffle d'espoir se glisse dans les cœurs abattus. Mais ce n'est, hélas! qu'un court répit! tout reprendra bientôt sa marche! la grande machine humaine va se remettre en mouvement avec ses longs efforts, ses sourds gémissements, ses froissements et ses ruines!

Le calme de cette première heure me rappelle celui des premières années. Alors aussi le soleil brille gaiement, la brise parfume, et toutes les illusions, ces oiseaux du matin de la vie, gazouillent autour de nous! Pourquoi s'évolent-elles plus tard? D'où vient cette tristesse et cette solitude qui nous envahit insensiblement? La marche semble la même pour l'individu et pour les sociétés: on part d'un bonheur facile, d'enchantements naïfs, pour arriver aux désillusions et aux amertumes! La route commencée parmi les aubépines et les primevères, aboutit rapidement aux déserts ou aux précipices! Pourquoi tant de confiance d'abord, puis tant de doute? La science de la vie n'est-elle donc destinée qu'à rendre impropre au bonheur? Faut-il se condamner à l'ignorance pour conserver l'espoir? le monde et l'individu ne doivent-ils enfin trouver de repos que dans une éternelle enfance?

Combien de fois déjà je me suis adressé ces questions! La solitude a cet avantage ou ce danger de faire creuser toujours plus avant les mêmes idées. Sans autre interlocuteur que soi-même, on donne toujours à la conversation les mêmes tendances; on ne se laisse

détourner ni par les préoccupations d'un autre esprit, ni par les caprices d'une sensation différente; on revient sans cesse par une pente involontaire frapper aux mêmes portes!

J'ai interrompu mes réflexions pour ranger ma mansarde. Je suis l'aspect du désordre, parce qu'il constate en moi le mépris pour les détails ou l'incapacité à la vie intérieure. Classer les objets au milieu desquels nous devons vivre, c'est établir entre eux et nous des liens d'appropriation et de convenance; c'est préparer les habitudes sans lesquelles l'homme tend à l'état sauvage. Qu'est-ce, en effet, que l'organisation sociale, sinon une série d'habitudes convenues d'après des penchants naturels?

Je me défie de l'esprit et de la moralité des gens à qui le désordre ne coûte aucun souci, et qui vivent à l'aise dans les écuries d'Anglais. Il y a toujours plus ou moins, dans notre entourage, le reflet de notre nature intérieure. L'âme ressemble à ces lampes voilées qui, malgré tout, jettent au dehors une lueur adoucie. Si les goûts ne trahissent point le caractère, ce ne seraient plus des goûts, mais des instincts.

Examiner la demeure de quelqu'un, c'est donc regarder en lui par une fenêtre de derrière, et l'aspect du gîte révèle presque toujours la nature de celui qui l'habite. Bernardin de St. Pierre a raconté l'histoire d'une jeune fille qui refusa un prétendu parce qu'il n'avait jamais voulu souffrir chez lui ni fleur, ni animaux domestiques. L'arrêt était sévère peut-être, mais non sans fondement. On

peut présumer, en effet, que l'homme insensible à la grâce et à l'humble affection se fait mal préparé à sentir les délicates jouissances d'une union choisie.

En rangeant tout dans ma mansarde, mes yeux se sont arrêtés sur l'album de cabinet suspendu à ma cheminée. J'ai voulu m'assurer de la date, j'ai lu ces mots écrits en grosses lettres: *Fête Dieu!*

C'est aujourd'hui! Rien ne le rappelle dans notre grande cité où la religion n'a plus de solennité publique; mais c'est bien l'époque si heureusement choisie par la primitive Eglise. "La fête du Créateur, dit Chateaubriand, arrive au moment où la terre et le ciel déclarent sa puissance, où les bois et les champs fourmillent de générations nouvelles; tout est uni par les plus doux liens; il n'y a pas une seule plante venue dans les campagnes."

Que de souvenirs ces mots viennent d'éveiller en moi! Je laisse là ce qui m'occupait; je viens m'accorder à la fenêtre, et la tête appuyée sur mes deux mains, je retourne en idée vers la petite ville où s'est écoulée ma première enfance.

La *Fête-Dieu* était alors un des grands événements de ma vie! Pour mériter d'y prendre part, il fallait longtemps d'avance se montrer laborieux et soumis. Je me rappelle encore avec quels ravissements d'espérance je me levais ce jour-là. Une sainte allégresse était dans l'air. Les voisins, éveillés plutôt que de coutume, tendaient, le long de la rue, des draps parsemés de bouquets ou de vieilles tapisseries à personnages. J'allais de l'une à

l'autre, admirant, tour-à-tour, les scènes de sainteté du moyen-âge, les compositions mythologiques de la renaissance, les batailles antiques arrangées à la Louis XIV, et les bergeries de madame de Pompadour. Tout ce monde de fantôme semblait sorti de la poussière du passé pour venir assister, immobile et muet, à la sainte cérémonie. Je regardais avec des alternatives d'effroi et d'émerveillement ces terribles guerriers aux cimetières toujours levés, ces belles chausseuses lançant une flèche qui ne paraît jamais, et ces gardes de montons en culottes de satin, toujours occupés à jouer de la flûte aux pieds de bergères éternellement souriantes. Parfois, lorsque le vent courait derrière les tableaux mobiles, il me semblait que les personnages s'agitait, et je m'attendais à les voir se détacher de la muraille pour prendre leur rang dans le cortège. Mais ces impressions étaient vagues et fugitives. Ce qui dominait tout le reste était une joie expansive et cependant tempérée. Au milieu de ces draperies flottantes, de ces fleurs éffluvielles, de ces appels de jeunes filles, de cette gaieté qui s'exhalait de tout comme un parfum, on se sentait emporté malgré soi. Les bruits de la fête retentissaient dans le cœur en mille échos mélodieux. On était plus indulgent, plus dévoué, plus aimant! Dieu ne se manifestait point seulement au dehors, mais en nous-mêmes.

Et que d'autres improvisés! que de berceaux de fleurs! que d'ares de triomphe en feuillage! quelle émulation entre les divers quartiers pour la construction de ces reposoirs

où la procession devait faire halte! C'était à qui fournirait ce qu'il avait de plus rare, de plus beau.

Un de ces premiers reposoirs fut l'occasion de mon premier sacrifice.

Les guirlandes étaient à leur place, les cierges allumés, le tabernacle orné de roses, mais il en manquait une qui pût lui servir de couronne! Tous les parterres du voisinage avaient été moissonnés! Seul, je possédais la fleur digne d'une telle place. Elle ornait le rosier donné par ma mère à mon jour de naissance. Je l'avais attendue depuis plusieurs mois, et nul autre bouton ne devait s'épanouir sur l'arbuste. Elle était là, à demi entrouverte, dans son diadème de mousse, objet d'une longue espérance et d'un naïf orgueil! J'hésitai quelques instants! nul ne me l'avait demandé; je pouvais facilement éviter sa perte! Aucun reproche ne devait m'atteindre; mais il s'en élevait un sourdement en moi-même. Quand tous les autres s'étaient dépouillés, devais-je seul garder mon trésor? Fallait-il donc marchander à Dieu un des présents qui je tenais de lui comme tout le reste. A cette dernière pensée, je détachai la fleur de sa tige, et j'allai la placer au sommet du tabernacle.

(A continuer.)

On a tout ce qu'on veut, lorsqu'on peut ne vouloir que ce qui est assez.

dans aucuns détails, persuadé que vous les aurez déjà reçus par les journaux de cette capitale. Je veux seulement constater avec quel...

à 400,000 en la possession des passagers du bâtiment, faisant en tout 1,156,000 dollars. Les avis reçus des mines, sont d'une nature...

qui doit causer un plus grand émoi au sein de la foule qu'on n'en observe aujourd'hui sur le passage d'un souverain voyageant dans son empire.

Il s'était imaginé, d'après certains signes qu'il avait mal interprétés, que le corps d'un méchant, après avoir été déposé dans la tombe...

te; rien ne le touche, rien ne peut l'empêcher de maudire la religion, le clergé et les enfants de Dieu...

Les Etats-Unis.

Voici, d'après la Tribune, le sommaire de la législation du Congrès durant la session actuelle sur les questions de l'esclavage et des territoires :

1°. Le Texas sera borné au Nord par le 36° degré 30 minutes de latitude; à l'Ouest la ligne passera à 3 degrés de longitude au-delà de l'ancienne ligne entre les Etats-Unis et le Mexique...

2°. Le Nouveau-Mexique est organisé en territoire régulier; des officiers doivent y être nommés et des Cours vont y être organisées comme pour les autres Territoires des Etats-Unis.

3°. Tout le territoire acquis par les Etats-Unis à l'Ouest du Nouveau Mexique et à l'Est de la Californie, est organisé en un autre territoire sous l'appellation de Utah.

4°. La Californie est admise comme Etat dans l'Union, avec les limites de son choix et sa Constitution Libre; en sorte que ses deux Sénateurs et ses deux Membres déjà choisis peuvent de suite prendre leurs sièges.

5°. Les Territoires du Nouveau-Mexique et d'Utah tels que mentionnés, doivent être admis dans l'Union comme Etats, avec ou sans esclavage selon que leur population en décidera. La question qui vient ensuite est celle-ci: "Le Nouveau-Mexique Libre sera-t-il admis comme Etat dans l'Union? Ce sera la dominante à la prochaine session.

Le bill des esclaves fugitifs est encore sur le tapis.

WASHINGTON, 11 SEPTEMBRE.—Des informations transmises ici par le télégraphe de Charleston (Caroline du Nord) apprennent que la population de cette ville est furieuse de la passage du Bill des Territoires. Aussitôt que la nouvelle en eût été reçue, il y eut une démonstration publique, et le pavillon de l'Union fut foulé aux pieds.

Nos échanges des Etats-Unis ne nous mettent point en état d'apprécier les degrés divers de l'exécution publique dans les états du sud de l'Union par suite des lois récentes sur la délimitation des frontières du Nouveau-Mexique, du Texas, de la Californie, et de leur annexion à la république américaine.

Il s'est tenu des assemblées dans lesquelles il a été dit que "l'Union n'a de valeur qu'autant qu'elle garantit les droits de chacun des parties confédérées," et où des appels à la résistance ont été applaudis.

Les derniers arrangements onvenaient au Texas un tiers du territoire de celui-ci revenant; et il s'en plaint.

Il convient de remarquer que les partisans d'une confédération des états à esclaves, qui ne serait que le fractionnement de la grande confédération de tous les Etats, ne sont pas encouragés par le grand nombre des journaux américains qui exercent quelque influence sur les masses.

Californie.

Le paquebot à vapeur Empire City, capitaine Wilson, est arrivé le 5 Septembre à New-York, apportant des nouvelles de San-Francisco jusqu'à la date du 1er août. Ce vaisseau avait à bord pour 756,600 dollars en poudre et en lingots d'or, comme article de fret; indépendamment d'une quantité évaluée

Jenny Lind à New-York.

La renommée aux cent voix, repercutée par les journaux d'Amérique, recommande à l'admiration universelle le talent surhumain de cette virtuose de la mélodie vocale. Ce concert d'hommages, ces succès anticipés de la cantatrice suédoise, la réalité tangible, vivante, et les applaudissements de la foule les ont sans doute consacrés d'une manière irréfutable au moment où nous écrivons cette notice.

A peine au seuil de sa carrière artistique, la cantatrice suédoise voit s'attacher à son nom une célébrité inouïe dont les premiers échos, traversant l'Europe l'Océan qui la sépare de nous, ont produit ces manifestations du public américain qui semblent aujourd'hui y mettre le sceau définitif. La présence de Jenny Lind quelque part est désormais un événement

qui doit causer un plus grand émoi au sein de la foule qu'on n'en observe aujourd'hui sur le passage d'un souverain voyageant dans son empire. Mais cette gloire remonte à une source plus élevée que la sphère mondaine où elle brille: les éloges partent de l'homme, mais le talent de Jenny Lind n'en vient pas. Don magnifique de Dieu, la voix de la grande cantatrice peut et doit créer une légitime admiration. Que l'usage en réponde seulement à sa pure origine!

Lorsqu'elle était en mer, Jenny Lind voulut inaugurer son premier voyage en plein océan par un trait de la générosité de cœur qui la caractérise: elle chanta au bénéfice de l'équipage de l'Albatros, et charma l'assistance par les plus riches mélodies de la Suède, sa terre natale. Une somme de 270 souscrits pour cet objet par les passagers, fut distribuée entre tous les hommes du vaisseau.

Le premier concert de Jenny Lind était fixé à mercredi dernier, le 11 septembre. Les billets d'entrée ont été mis aux enchères; le premier de tous a été adjugé à un chapelier du nom de Genin moyennant 225 dollars. Les enchères qui ont suivi celle-là, sans s'élever à des chiffres fabuleux, ont réalisé un total de 25 mille dollars.

D'après un marché entre M. Barnum propriétaire du musée de ce nom à New-York, et Jenny Lind, il paiera à cette dernière mille dollars par soirée durant une période de 150 jours qu'il percevra la recette entière de chaque concert qu'elle devra donner.

Il est bruit à New-York que Jenny Lind doit faire distribuer dix mille dollars au profit des pauvres de la cité.

Voici ce que dit le Courrier des Etats-Unis de la manière de vivre de la chanteuse suédoise à New-York:

"Pendant qu'il se fait tant de bruit autour de son nom, Mlle Jenny Lind s'efforce de faire autour de sa personne le calme dont elle a besoin. Avec une modestie parfaite, elle se cache, elle s'isole, elle échappe aux ovations qui la poursuivent. Ce matin même (10 septembre) elle doit quitter Irving House, où elle est trop exposée aux envahissements de la foule, pour aller demander un asile plus paisible à l'Hôtel de New-York. Ce n'est pas sans quel que peine qu'on a pu y trouver pour elle un appartement, car le propriétaire est obligé chaque jour de refuser des hôtes qui lui arrivent; et c'est le seul désir d'être agréable à Mlle Lind qui a pu le faire passer par dessus certaines considérations et certaines répugnances. Mlle Lind trouvera là, d'ailleurs, confort, élégance et tranquillité relative. L'appartement qui a été préparé pour elle est charmant, tout aussi bien par sa situation que par le goût parfait qui a présidé à l'ameublement. Les soins intelligents et zélés ne manqueront pas non plus à la nouvelle pensionnaire de M. Monnot."

DE L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS.

(Suite et fin.)

M. LE REDACTEUR,

Des témoignages bien éclairés et de nombreux exemples ne prouvent que trop que l'infortuné sourd-muet sans instruction spéciale devient bientôt immoral, égoïste, cruel, et même matérialiste.

Je ne citerai ici que quelques faits déjà connus: il y a peu d'années, à l'Institut de Bordeaux, un élève sourd-muet de 14 ou 15 ans, qui n'était pas encore instruit, fut un jour légèrement contrarié par un de ses camarades durant quelques minutes; il s'irrite à l'instant, et, dans le transport de sa colère, il se jette sur lui avec la fureur d'une bête féroce. Il coupe avec ses dents l'extrémité de l'oreille, après quoi il ose, au milieu de tous ses condisciples saisis d'horreur, reprendre son occupation avec un sang-froid désolant.

Un autre sourd-muet sans instruction, dans un accès de colère, s'étant rendu coupable d'un meurtre, fut amené devant les tribunaux; durant le procès on interrogea plusieurs sourds-muets instruits qui tous déclarèrent qu'avant leur instruction ils regardaient la vengeance comme bien légitime et qu'ils ne pouvaient alors comprendre pourquoi les hommes punissent celui qui ôte les biens ou la vie à son ennemi. D'après ces témoignages les juges se crurent obligés d'acquiescer ce sourd-muet homicide. Ayant en occasion d'aller visiter cette année deux jeunes sourds-muets arrêtés pour vol et détenus malheureusement dans la prison de Montréal, au milieu d'une trentaine de scélérats osifs qui ne pouvaient que les pervertir davantage, l'un de ces pauvres sourds-muets me raconta hardiment, sans honte et sans remords, l'histoire de son vol.

M. Antoine Caron, un des élèves les plus intelligents de l'école des sourds-muets si habilement dirigée, il y a 16 ans, par le savant instituteur M. Macdonald, me disait qu'avant son instruction il ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. D'après certains signes qui lui avaient été faits, il s'était figuré qu'il y avait dans les airs un Etre d'une grandeur inouïe, marchant sur les nuages et armé d'un bâton dont il craignait quelquefois les coups; mais lorsqu'il se pensait hors de la présence de cet Etre formidable, il n'avait aucune crainte.

Cependant les parents de ce pauvre Massieu étaient de bons chrétiens, ils avaient quelquefois essayé de parler de Dieu à leur enfant; mais ces instructions trop superficielles, et données par des signes peu naturels, n'avaient pas fait d'impression sur son esprit.

Puisque les parents ne peuvent pas généralement donner à leurs enfants sourds-muets l'instruction qui leur est si nécessaire, il est donc d'une extrême importance d'établir pour eux quelques écoles et d'encourager surtout celle que l'Evêque de Montréal a eu le courage de fonder avec de si faibles ressources.

N'oublions point que la voix de la religion et de l'humanité réclament hautement pour ces malheureux sourds-muets le droit de recevoir l'instruction qui seule peut les civiliser, leur faire connaître et aimer Dieu. Oui, bien évidemment, ces infortunés ont droit, et plus que tous autres, de nous demander le premier de tous les biens, les aliments de la vie sociale, morale et religieuse. Leur abandon nous accuserait non pas seulement aux yeux de la société, mais aux yeux de Dieu même.

L'éducation des sourds-muets est donc un devoir sacré pour nous, une dette de l'humanité; aussi long-temps que nous n'aurons pas employé tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour tendre à chaque sourd-muet une main secourable afin de le faire participer aux bienfaits de l'instruction, notre dette ne sera point acquittée.

J'espère, M. le rédacteur, que vos lecteurs bienveillants pardonneront la liberté que j'ai prise de leur adresser d'aussi longues observations sur un sujet dont plusieurs pouvaient faire connaître mieux que moi toute l'importance. Puissent-elles être comprises et favorablement accueillies par ces âmes généreuses qui bien souvent ont dû être émus de compassion, en présence de la déplorable condition de ces êtres malheureux, si disgraciés par la nature!

C'est le vœu le plus sincère de celui qui sera toujours l'ami dévoué des infortunés sourds-muets.

IRÉNÉE LAGRÈCE, Ptre.

23 août 1850.

Nouvelles et Faits Divers.

Notre Correspondant Lyonnais nous fait le récit suivant de la mort d'un journaliste:

Un des derniers jours du mois de juillet, est mort dans notre ville le principal rédacteur de l'ex-journal: le Peuple Souverain, d'ignoble mémoire. Cet homme, le cœur plein d'immenses pensées, furieux de haine contre la religion, persécuté acharné de la vertu et de la morale, il a rempli chaque jour pendant quinze mois les colonnes de son journal des calomnies les plus infâmes, les plus viles et les plus imaginables contre tout ce qui était vénérable et sacré. Digne émule de Voltaire, il a fait une guerre à outrance à notre sainte religion, et, comme son imagination horrible ne lui fournissait pas de phrases aussi violentes et aussi nombreuses qu'il l'aurait désiré, il parcourait et faisait parcourir tous les endroits où il pensait trouver quelque libelle contre cette vérité auguste et divine, qu'en vil plagiaire, il qualifiait à l'exemple de son maître, d'infâme!!! Ce malheureux a fait des victimes, pauvres cerveaux détraqués; il a trouvé quelques mille lecteurs pour son journal; mais, l'insensé ne savait donc pas qu'il frappait en vain sur une enclume et que malgré tous ses sarcasmes la religion qui n'est pas bâtie sur le sable, ne paraissait pas même s'apercevoir de ses efforts impuissants! La colère de Dieu s'est abattue sur sa tête et, jeune encore, sans s'en douter, il s'est vu étendu sur un lit de mort. En vain sa jeune épouse, triste et résignée victime d'un tel monstre, le supplie les larmes aux yeux de penser à son avenir; en vain quelques bons voisins le conjurent-ils de laisser entrer un prêtre qui attend à la por-

NAISSANCES.

En cette ville, le 10 septembre, la Dame de M. Louis Raymond Plessis Bélaire, a mis au monde un fils. Le même jour, la Dame de M. Edouard Marcellin, a mis au monde une fille.

A la résidence de Wm. Macrae. Ecr., à St. Jean, le 7 du courant, la Dame de Wm. Crowler, Ecr., de Swanah, Georgie, a mis au monde une fille, morte le 9. Aux Trois-Rivières, dimanche dernier, la Dame de Joseph Edouard Turcotte, écuyer, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A St. Eustache, le 10 du courant, par le Rév. M. Anselme, Godfroi Lavolette, capitaine et arpenteur, fils aîné de Pierre Lavolette. Ecr., co-seigneur des Mills-Isles, à Delle. Octavie, 3e. fille du lieutenant-col. Globensky de St. Eustache.

A Québec, samedi, 7 courant, à la chapelle de la Ste-Trinité, par le Rév. Edmund Willoughby Sawil, honorable juge Aylwin, à Delle. Blake.

DÉCÈS.

Le 11 du courant, âgé de 13 mois, Marie-Henriette, enfant de M. L. Chaput, marchand-épicer de cette ville. Aux Tanneries des Rollands, le 9, à l'âge de 403 ans, Marie-Anne (Nancy) Vallé, épouse de M. P. Turcotte, fils. Quelques semaines auparavant, elle avait mis au monde trois fils qui sont morts presque de suite.

A Somerset, le 26 ult., M. Charles Dubouard dit Lafontaine, âgé de 56 ans.

BAUME DU DR. WISPAR.

POINT de charlatanerie—Point de déception—En faisant connaître les propriétés de ce véritable remède, notre intention n'est pas de tromper ceux qui sont affligés de maladie, ou de lui donner des éloges qu'il ne mérite pas. Quand on considère toutes les souffrances que le baume de Wispar a soulagées, les maux qu'il a guéris, on reste convaincu qu'on ne peut trop dire en sa faveur. Il est vrai qu'on a découvert plusieurs remèdes pour les maladies de foie, qui ont été connus du public et dont quelques uns ont eu d'heureux effets, mais il est adonné par tous les médecins qui ont employé le Baume du Dr. Wispar, que les résultats obtenus par ce remède ont été toujours plus avantageux que les résultats produits par tout autre remède. On le regarde comme remède infailible pour l'Asthme et autres maladies de ce genre. Des personnes qui en étaient atteintes depuis dix et vingt ans, ont été guéries, lors même que les Médecins avaient déclaré la cure impossible.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes. Montréal, le 13 Septembre, 1850.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

L'ENTRÉE des ÉLÈVES au COLLEGE de St. Hyacinthe aura lieu MERCREDI le 25 du présent mois.

Les Élèves qui ne se rendront pas au jour fixé et qui n'auront pas fait agréer les raisons de leur retard, s'exposent à trouver occupés plus tard les places qu'ils auraient retenues.

Les chars du Chemin de Fer partent de Longueuil le jour ci-dessus indiqué à DEUX HEURES P. M. St. Hyacinthe, le 13 septembre 1850.

AVIS.

UN CHANTRE doué d'une bonne voix et sachant bien le plain-chant, désire s'engager comme premier chantre dans quelque paroisse de campagne. S'adresser pour autres informations à M. François Racette, Rue des Allemands, Montréal.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenables et meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AVIS.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute Fabricque qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ECOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera d'une durée dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue en blanchissage, au raccommode des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et boursé pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratuite. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

